

# ZÉR DÉCHET

EN CŒUR DU VAR



Un objet réparé

EST UN DÉCHET ÉVITÉ !

SAMEDI 25 JUN 2022, S'EST DÉROULÉE LA PREMIÈRE ÉDITION DE LA JOURNÉE DU RÉEMPLOI ET DE LA RÉPARATION AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, AU LUC-EN-PROVENCE.

La Communauté de communes Cœur du Var s'engage depuis de nombreuses années pour répondre aux enjeux du développement durable et de l'économie circulaire. De nombreuses actions ont déjà été mises en place sur ces thématiques : installation de chalets du réemploi dans les déchèteries intercommunales, participation chaque année à la Semaine européenne de réduction des déchets, listing des réparateurs du territoire disponible sur le site Internet du Tri à cœur, etc. Cette année, Cœur du Var a décidé d'aller encore plus loin, en organisant une **journée spécialement dédiée à la réparation et au réemploi.**

Objectif : sensibiliser le grand public à la réparation, au réemploi, au développement durable et aux nombreux avantages (économiques, écologiques et sociaux) que ces pratiques peuvent apporter.

Au programme de cette journée : fabrication de pâte à modeler végétale, initiation au compostage en famille, création de peinture végétale, vélo smoothie, éco fanfare, fabrication d'éco instruments, plantation de basilic et de tomates, fabrication de produits ménagers et cosmétiques zéro déchet, initiation à la couture, stands de réparation participative, conférence interactive sur les enjeux de la gestion des déchets et bien d'autres !

Au total, près de **200 personnes étaient présentes**, avec un **taux de satisfaction s'élevant à 92 %**. Un grand merci à l'ensemble des visiteurs et des acteurs présents tout au long de cette journée, qui ont largement contribué au succès de cette première édition. Et n'oublions pas : **un objet réparé est un déchet évité !**

Plus d'infos : 04 94 39 44 90



LETRIACOEUR.FR



ZÉRO DÉCHET EN CŒUR DU VAR N°28 | SEPTEMBRE 2022 | BIMESTRIEL DU PROGRAMME "LE TRI À CŒUR" ÉDITÉ PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DU VAR | DIRECTEUR DE PUBLICATION : YANNICK SIMON | RÉDACTRICE EN CHEF : KATLYNE TRANI  
MAQUETTE : PÔLE COMMUNICATION | IMPRESSION : RICCOBONO | ISSN 2497-7322 - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

28

# 2021 : les actions clés POUR RÉDUIRE LES DÉCHETS !



Prestation "broyeur thermique"

(C) Cœur du Var

L'ENGAGEMENT DE CŒUR DU VAR EN MATIÈRE DE VALORISATION ET DE RÉDUCTION DES DÉCHETS N'EST PLUS À DÉMONSTRER. PETIT TOUR D'HORIZON DES PRINCIPALES ACTIONS ENTREPRISES EN 2021.

## Cœur du Var, un territoire engagé

Un territoire labellisé zéro déchet – zéro gaspillage en 2014

> Un programme de 28 actions et une mobilisation de nombreux partenaires, qui ont permis de diminuer de 16,5 % les tonnages d'ordures ménagères.

Un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés adopté le 24 octobre 2017

> Regroupant de nombreuses actions de sensibilisation et d'éco-exemplarité.

Un territoire inscrit dans une démarche d'économie circulaire

> Cœur du Var, territoire labellisé « économie circulaire » en 2020,

> Un programme de 13 actions individuelles

+ 9 actions collectives (partenariat avec le SIVED-NG et la Communauté de communes Golf de Saint-Tropez),

> Objectif atteint fin 2020 : - 35% d'ordures ménagères résiduelles par rapport à 2010.

## Les actions phares 2021

Les campagnes de sensibilisation

> 38 campagnes de porte à porte pour sensibiliser les usagers, 1425 personnes rencontrées et 2160 personnes avisées par boîtes aux lettres,

> 55 actions grand public menées (stands dans les déchèteries, marchés, événements, tels que la Semaine européenne de réduction des déchets, la Semaine du développement durable, le forum des associations, etc.) : plus de 750 personnes sensibilisées.

La valorisation des biodéchets

La Loi Anti Gaspillage et pour l'Economie Circulaire, votée en 2020, indique qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2024 l'ensemble de la population aura l'obligation de valoriser ses biodéchets. Dans nos poubelles, 40% de nos déchets sont des fermentescibles composés exclusivement de matière organique biodégradable. Le pari de

Cœur du Var est de supprimer les biodéchets de nos poubelles. C'est pourquoi la Communauté de communes s'engage aussi dans un programme de déploiement du tri à la source des biodéchets pour offrir à tous les habitants du territoire une solution de proximité.

> **Le compostage** : depuis avril 2021, les composteurs individuels sont gratuits pour tous les habitants de Cœur du Var (1 145 composteurs donnés en 2021, contre 569 en 2020, soit une hausse de 101 %).

Ainsi, depuis 2004, ce sont 3 939 composteurs qui ont été distribués. 10 nouveaux points de compostage en centre-ville ont été installés en 2021, ce qui élève à 30 le nombre de points répartis sur l'ensemble du territoire. La Communauté de communes accompagne également les professionnels : 3 composteurs ont été installés en boulangerie ou dans des restaurants.

> **La distribution de poulaillers à tarif préférentiel (35 €)**. Pour diminuer le volume de déchets fermentescibles dans les ordures ménagères et proposer une solution de valorisation aux habitants de Cœur du Var, 2 campagnes de distribution de poulaillers ont eu lieu, pour un total de 150 poulaillers vendus.

> **Zoom sur l'opération compostage au Thoronet** : la commune a été entièrement sensibilisée par 2 agents de prévention du-



(C) Cœur du Var

rant 3 mois. Les résultats sont très encourageants : 880 foyers sur 1217 sensibilisés et 340 composteurs distribués. 71% des personnes rencontrées ont une solution de valorisation de leurs biodéchets. Des opérations similaires sont prévues sur les communes de Carnoules et de Flassans-sur-Issole en 2022.

Le programme d'animation et de sensibilisation à l'environnement

> 33 animations ont été effectuées dans les écoles maternelles et élémentaires du territoire, sur les thématiques des déchets et de l'eau, soit 753 enfants sensibilisés.

L'alternative au brûlage des déchets verts

> Avec le prêt de broyeurs électriques. En 2021, ce sont près de 130 administrés qui ont emprunté un broyeur individuel, représentant ainsi plus de 100 m<sup>3</sup> de déchets verts valorisés.

> Avec la prestation « broyeur thermique ». Depuis avril 2021, un nouveau service est proposé : une prestation de broyage à domicile pour 18€/heure. 29 prestations effectuées, permettant de valoriser plus de 130 m<sup>3</sup> de déchets verts. En parallèle, le broyeur thermique est prêté aux communes du territoire qui le souhaitent.

Toutes les actions de prévention et de réduction des déchets mises en place sur le territoire depuis 2010 ont permis de détourner 47 000 tonnes de l'enfouissement soit 5,4 millions d'euros de coût évité.



(c) Van Der Stegen

# Que faire de MES DÉCHETS CHIMIQUES ?

**UNE FOIS USAGÉS, LES PRODUITS CHIMIQUES QUE VOUS UTILISEZ CHEZ VOUS PEUVENT ÊTRE DANGEREUX POUR VOTRE SANTÉ. LA RÉDACTION VOUS EXPLIQUE COMMENT VOUS EN SÉPARER, EN TOUTE SÉCURITÉ.**

Qu'ils soient vidés, souillés ou avec un reste de contenu, **les déchets chimiques ne doivent jamais être déposés à la poubelle, jetés dans la nature ou vidés dans les canalisations.** Ils nécessitent une prise en charge spécifique. Pour cela, vous devez **déposer vos déchets chimiques en point de collecte ou dans les quatre déchèteries intercommunales** de Cœur du Var, où l'organisme EcoDDS assurera leur collecte et leur traitement.

*Pour connaître les points de collecte, rdv sur <https://www.ecodds.com/>*

## Quels sont les déchets concernés ?

Il s'agit de produits que vous utilisez en moyenne 2 à 3 fois par an. Cette information peut vous aider à les trier car les produits chimiques utilisés couramment comme les nettoyants de sol ou les berlingots vides d'eau de javel peuvent rejoindre votre poubelle des emballages ménagers. Un autre indice pour vous aider : sachez que, à la maison, les déchets chimiques « se cachent » souvent dans un placard, dans un cagibi, à la cave, au garage, ou encore dans la cabane du jardin... Et on a tendance à les oublier !

**Voici quelques exemples de déchets chimiques :** les produits de bricolage, de décoration, de jardinage, d'entretien spécifique de la maison, des véhicules ou de la piscine, les produits de chauffage, pour la cheminée ou le barbecue...

*Plus d'infos : 04 94 39 44 90*

## EN BREF

**BACS DÉCHETS RECYCLABLES** - *Nous vous rappelons que les sacs noirs sont interdits dans les bacs dédiés aux déchets recyclables car les machines du centre de tri ne lisent pas à travers les sacs opaques. Les déchets recyclables doivent être déposés en vrac dans les poubelles jaunes.*

**VISITE CENTRE DE TRI DU MUY** - *Des visites du centre de tri du Muy sont régulièrement organisées par le Pôle valorisation des déchets. Vous pouvez appeler au 04 94 39 44 90 pour connaître la prochaine date et découvrir où vont vos déchets recyclables après la collecte.*